



Procès-verbal N° 11 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 05 décembre 2023

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Nadia Bridel, Scrutatrice, Monika Normand-Schwab, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 27 / Excusés : 8 / Absents : 0 / Majorité : 14

| | Sujets | Qui | Quoi / Comment | Décisions |
|---|---|---------|--|--|
| 1 | 1/ Bienvenue, appel et ordre du jour | O. Piot | <p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos.</p> <p>Il souhaite également la bienvenue à la Boursière Mme Sandrine Cretignier à cette assemblée, pour répondre aux éventuelles questions sur le préavis No 2023/10 relatif au budget 2024 et à Mme Nadine Biemann, la nouvelle Secrétaire Municipal, qui travaille en collaboration avec la Secrétaire actuelle. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p>Le Président communique l'absence du Syndic, qui a perdu son papa. Il a pris contact avec le Préfet, pour s'informer si le budget 2024 peut être présenté ce soir. Celui-ci a répondu qu'il n'y a pas de souci, les Municipaux présents, la Commission des finances et de gestion, ainsi que la Boursière peuvent répondre aux éventuelles questions. Si le budget n'est pas accepté, il est tenu d'aviser la Préfecture et de convoquer l'assemblée pour une séance extraordinaire.</p> <p>A. Roy passe le salut à toute l'assemblée, en effet, il n'a pas pu être présent ce soir pour des raisons de santé.</p> <p>Il rend hommage aux personnes décédées au village en 2023 et demande un moment de silence.</p> <p><u>Excusés</u> : C. Charlet, P. Vallotton, G. Buffat, X. Buffat, L. Ciocca, F. Ferri, T. Gerber, Ch. Menétrey, V. Randin, A. Roy.</p> | La séance est ouverte à 20h00. |
| 2 | 2/ Adoption du PV de la dernière séance | O. Piot | <p>C. Duvoisin informe d'une correction au point 14 : le nombre de présent à 29 et la Majorité à 15, suite à l'absence de Damien Monod qui a quitté l'assemblée ne se sentant pas bien.</p> <p><u>Remarque</u> : M. Buffat revient sur le point 25, concernant le bâtiment de l'Ancien collège reçu en donation. Il a été écrit dans le Vuarrens Infos, que l'argent en donation aurait servi à acquérir le bâtiment en question et lui-même a une autre version de l'époque de sa scolarité. Il demande si c'est un point qui a été vérifié.</p> | Le PV modifié du 03 octobre 2023 est adopté. |

| | | | | |
|---|---|---|--|--|
| | | | <p>I. Mas pense qu'avec le terrain qui a été vendu par M. Brot, ce bâtiment a pu être acheté. M. Buffat souhaiterait qu'à l'occasion la Municipalité vérifie l'exactitude de cette acquisition.</p> <p>Le PV modifié est accepté à 25 oui 1 abstention.</p> | |
| 3 | 3/ Communication du Conseil | O. Piot | <p><u>Le tableau des points ouverts</u></p> <p>Le Président informe que la liste des points ouverts n'a pas changé, ces points sont prévus d'être abordés en 2024.</p> <p>Il informe qu'au point 15, concernant le préavis retiré au sujet du Stand de tir, celui-ci est reporté en 2024</p> <p>Le point 17 abordé lors du dernier Conseil, concernant le projet de sécurisation et aménagement des routes du village de Vuarrens, le Conseil avait émis le souhait d'avoir des informations régulières sur l'avancement de celui-ci. La Municipalité donnera éventuellement des renseignements à ce sujet dans sa présentation.</p> | |
| 4 | 4/ Préavis Municipal 2023/10 relatif au budget 2024 | D. Monod | <p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission des finances recommande, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 2023/10 relatif au budget 2024 tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : D. Monod.</p> | |
| 5 | | <p>H. Gerber</p> <p>La Boursière</p> <p>H. Gerber</p> <p>M. Gianotti</p> <p>D. Monod</p> | <p>H. Gerber a constaté au point 350.423.14 Loyer – Les Bulles de Sophie une diminution de loyer et aimerait avoir une explication concernant cette baisse.</p> <p>La Boursière explique que la locataire a eu des problèmes de liquidité, une déduction de son loyer lui a donc été accordée.</p> <p>H. Gerber aimerait avoir des précisions concernant les points 430.311.00 et 110.311.00 Achat matériel pour Routes et Administration, quelles acquisitions sont prévues en 2024.</p> <p>M. Gianotti répond qu'il y a actuellement beaucoup d'ancien matériel qui est usé, un montant a dû être mis au budget pour parer à d'éventuelles achats en cas de casse. Aucun devis n'est actuellement en cours.</p> <p>D. Monod précise que lors de la rencontre de la Commission des finances et de gestion avec la Municipalité, celle-ci leur a informé, du point 110.311.00 Administration, que le photocopieur et le scanner devaient être remplacés, les bureaux éventuellement changés et de l'acquisition d'un nouveau PC. En ce qui concerne le point 430.311.00 Routes, il s'agit d'un montant dans la ligné des années précédentes, sans autre précision. La Commission des finances et de gestion a donc fait le nécessaire pour ces informations.</p> | |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| | | <p>O. Piot</p> <p>M. Gianotti</p> <p>O. Piot</p> <p>La Boursière</p> <p>O. Piot</p> <p>La Boursière</p> <p>D. Bornick</p> <p>La Boursière</p> | <p>Le Président se réfère au point 110.319.00 Inscription à la bibliothèque d'Echallens et demande si c'est une obligation, car il s'agit d'une nouveauté.</p> <p>M. Gianotti répond qu'il s'agit bien d'une nouveauté, beaucoup d'habitants se plaignent du fait que si la Commune de Vuarrens ne fait pas partie de la bibliothèque d'Echallens, n'ont pas le droit d'y emprunter des livres. La Municipalité a estimé que beaucoup de personnes, notamment les enfants, pour leur travail scolaire, ont ce besoin de trouver des livres, qui ne sont pas disponible à la bibliothèque de Vuarrens.</p> <p>Le Président demande, concernant le point 220.322.01 Renouvellement d'un emprunt, si un autre emprunt a été effectué.</p> <p>La Boursière répond qu'il s'agit d'un emprunt renouvelé à CHF 1'0000'000.00, qui a passé d'un taux d'intérêt de 0.21% à 1.48%. Le précédent ne bouge pas.</p> <p>Il demande concernant le point 710.752.00 Sécurité Sociale, si le Canton a repris cette partie.</p> <p>La Boursière confirme.</p> <p>D. Bornick revient sur le point 220.322.01 Renouvellement d'un emprunt et demande s'il y a une nouvelle dette et pour combien de temps le taux d'intérêts est bloqué.</p> <p>La Boursière explique qu'il s'agit d'un renouvellement d'emprunt avec une différence de taux d'intérêts à la hausse. Elle informe que les Communes ont des taux préférentiels et qu'il s'agit d'un bon taux pour cet emprunt, elle n'est plus sûr si celui-ci est bloqué sur 5 ou 10 ans.</p> | |
| 6 | | <p>O. Piot</p> | <p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2023/10 est acceptée à l'unanimité.</p> <p>La Municipalité remercie l'assemblée pour sa confiance.</p> | <p>Le préavis 2023/10 relatif au budget 2024 est accepté.</p> |
| 7 | 5/ Communication de la Municipalité | <p>O. Piot</p> <p>L. Cotti-Brisebois</p> <p>R. Pedrazzini</p> | <p>Le Président informe que le Syndic avait dit, que le plan des investissements serait présenté dans de cette séance. Après discussion avec R. Pedrazzini, la Municipalité préfère qu'il soit présenté au retour du Syndic, lors du prochain Conseil, si les Conseillers sont d'accord. Néanmoins, il y a la possibilité, si quelqu'un le demande, d'être affiché, mais la Municipalité présente ne pourra sans doute pas répondre à toutes les questions.</p> <p>L. Cotti-Brisebois demande que si cette présentation est reportée au mois de mars 2024, des frais seront-ils déjà engagés. Elle aimerait tout de même le voir. Elle rappelle, que conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes (art. 18), le plan des investissements est présenté en même temps que le budget de fonctionnement.</p> <p>R. Pedrazzini montre le plan des investissements sur le beamer. Celui-ci sera envoyé aux Conseillers lors de la prochaine convocation.</p> | |

| | | | | |
|----|--|----------------------|---|--|
| 8 | | I. Mas | <p><u>Administration</u> I. Mas nous parle de Mme Nadine Biemann ici présente. Elle travaille à la Commune depuis un mois en collaboration avec Mme Brigitte Marendaz, qui baissera son temps de travail à 50%, dès le 1^{er} janvier 2024.</p> <p>Elle informe que le temps d'essai du nouvel employé communal est terminé, il est engagé en fixe à la Commune, son bilan est plus que positif.</p> | |
| 9 | | M. Gianotti | <p><u>Bâtiments</u> <u>Restaurant Lion d'Or</u> Des explications sont données concernant les travaux sur la ventilation qui vont être entrepris. Les coûts sont estimés à CHF 60'000.00.</p> <p><u>Réservoir</u> Des contrôles OIBT ont été faits, des travaux doivent être réalisés, mais aucune ligne sur le plan comptable n'est dédiée à cet objet</p> <p><u>Ancienne Forge</u> Une panne de chauffage a eu lieu pendant deux jours, après l'avoir remis en fonction. Il y a eu également la découverte de deux énormes nids de guêpes, qui ont été éliminés en démontant une partie de la cloison-terrace. Le projet de rénovation est toujours en attente, faute de solution pour le moment.</p> <p><u>Ancien collège</u> Concernant l'ancienne étude d'avant-projet, un architecte qui n'est pas de la région a repris le dossier. Les architectes de la région n'étaient pas disponibles.</p> | |
| 10 | | I. Mas | <p><u>Police des constructions</u> <u>Maison Bernoise</u> Malgré les problèmes rencontrés lors de sa rénovation, qui arrive gentiment au bout, le permis de fouille a été délivré pour le raccordement eau, gaz et électricité, qui seront faits par des spécialistes.</p> <p><u>PACOM</u> L'étude du PACom a débuté.</p> <p><u>PECC (Plan énergie et climat communal)</u> La Commune a reçu trois offres, elle a choisi le bureau Lika de Lausanne.</p> | |
| 11 | | R. Pedrazzini | <p><u>STEP</u> L'analyse des capacités de la STEP est en cours de réalisation. Le rapport devrait être livré dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.</p> | |

| | | | | |
|----|-------------------------------|---|--|--|
| | | <p>H. Gerber</p> <p>R. Pedrazzini</p> | <p><u>Eau</u> Concernant les fuites d'eau sur la route d'Echallens, il y a les autorisations des services concernés (ECA et SDIS). La commande a été passée auprès du prestataire, les travaux devraient débutés lorsque la météo sera favorable.</p> <p>Une inspection du service cantonal concernant la distribution d'eau est planifiée le 21.12.2023. Le résultat sera communiqué.</p> <p>Il a été rapporté qu'une diminution du débit de la fontaine, située à Vuarrenge, a été constatée. Une analyse est en cours. Des travaux avaient été effectués à l'époque pour parer à l'inondation d'un champ. Actuellement lorsqu'il pleut, l'eau sur le chemin coule dans la bonne direction. Les informations suivront après cette analyse.</p> <p>H. Gerber suggère de regarder un peu plus loin depuis le chemin bétonné vers le haut (6m), sur le chemin du Chauchy, afin de refaire depuis là, la situation a été observée depuis de fortes précipitations, il y a trois semaines.</p> <p>La Municipalité prend note.</p> <p><u>Programme 2024</u> <u>Police</u> Un nouveau règlement sera élaboré.</p> <p><u>Arbres</u> Le règlement sera retravaillé, la Municipalité est en attente de variations systémiques de la base cantonale, qui doivent arriver début 2024.</p> <p><u>Organisation bureau</u> Des études vont démarrer concernant l'informatique, le système d'informations et l'archivage.</p> <p><u>Problématique des chauffages des bâtiments de la Place</u> Cette problématique est en cours d'étude.</p> <p><u>Stand de Tir :</u> Concernant l'évolution de la situation du Stand de Tir, une discussion est ouverte avec le propriétaire du terrain, afin de trouver une solution.</p> <p>La Municipalité remercie tous ses employés qui font un travail incroyable, le bureau du Conseil, les Conseillers et toutes les autres personnes, notamment les Sociétés locales et leurs bénévoles. Elle souhaite à toute l'assemblée de belles fêtes de fin d'année.</p> | |
| 12 | 6/ Propositions individuelles | G. Herman | G. Herman aimerait avoir des informations concernant la Forestière, entre autre si la Commune de Vuarrens fait toujours partie de la société coopérative Boipac et du Triage. | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--------------------------------------|
| | | <p>M. Gianotti</p> <p>D. Bornick</p> <p>M. Gianotti</p> <p>D. Bornick</p> <p>O. Piot</p> | <p>M. Gianotti confirme que la Commune fait toujours partie de la société coopérative Boipac, ainsi que du Triage. Elle informe également qu'il y a le martelage une fois par année, pour prendre connaissance du travail effectué par le garde forestier. Actuellement, il y a beaucoup trop de bois qui a été coupé, selon les chiffres annoncés, à cause du bostryche. Il s'agit d'une situation catastrophique.</p> <p>D. Bornick demande s'il est possible de mettre l'indicateur de vitesse en Chollet, afin de rendre attentif les automobilistes de leur vitesse excessive.</p> <p>M. Gianotti explique que ce n'est pas les mêmes supports dans cet endroit pour le radar pédagogique, une pièce doit être achetée qui coûtent environ CHF 200.00. Une demande auprès de la Police a été faite pour mettre un radar à cet endroit, cette demande sera étudiée.</p> <p>D. Bornick explique que ça serait plus logique de mettre le radar pédagogique, afin d'éviter des protestations avec un radar normal et celui-ci serait mis régulièrement. Il lui semble également que l'achat du support n'est pas onéreux et qu'il peut rentrer dans le budget.</p> <p>Le Président informe qu'il y a eu lieu le 12.10.2023 la journée des syndics, qui a été organisée à Vuarrens.</p> <p>Il remercie, pour leur engagement, tout au long de l'année, le Bureau du Conseil, les Conseillers, les diverses Commissions, la Municipalité, l'Administration communale, les personnes qui élaborent le Vuarrens Infos, les employés de la Commune, les Sociétés locales, la Paroisse et tous ceux qui contribuent à la vie du village.</p> <p>Il informe des prochains événements dans le village :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les fenêtres de l'Avent; • 09.12.2023 : Le Téléthon, organisé par la société de Jeunesse; • 09.12.2023 : Le Mini Marché de Noël; • 09 et 10.12.2023 : La soirée du Chœur Mixte; • 20.12.2023 : Noël au village sur la place; • 24.12.2023 : Célébration le soir de Noël à l'Eglise. <p>Il encourage l'assemblée à consulter l'agenda communal sur le site Internet et le Vuarrens Infos et encourage de soutenir les sociétés lors de leur manifestation.</p> <p>Le prochain Conseil aura lieu le mardi 19 mars 2024.</p> <p>Le Président rappelle à l'assemblée qu'une agape est prévue après clôture de cette séance et il remercie tout le monde en leur souhaitant de belles fêtes de fin d'année.</p> | |
| | | <p>O. Piot</p> | <p>Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.</p> | <p>Fin du Conseil à 20h50</p> |

PV adopté par le Conseil communal du mardi 19 mars 2024

Le Président



Olivier Piot



La Secrétaire



Gaetana Duvoisin

